



## Cpe, professeur, fouille de portable sans raison valable

Par **Petitbonome**, le **23/11/2009** à **21:23**

Bonjour,

Je voudrai me renseigner sur la fouille de portable au lycée car cette après midi un professeur c'est vue de me confisquer mon téléphone portable ( 1 fois que cela arrive) et la remis en vie scolaire le CPE et la sous directrise se sont permis de lire mes messageS ( mail ,texto ... Ect) ont t'il le droit de venir se loger Dans des chauses aussi privé que cela donc je suis ici pour qu'on m'eclairci les chauze car je me sui fer clairement remettre a ma place quant je leur est fait la remarque

Par **Tisuisse**, le **23/11/2009** à **22:27**

Bonjour,

Que dit le réglemet intérieur du lycée au sujet des téléphones portables ?  
En faisiez vous usage pendant un cours ?

Par **Petitbonome**, le **23/11/2009** à **23:07**

Le règlement dis pas de portable padanr un cour mais je compran la faute en l'aillant sortie pendant le cour certe mais lire tout le contenu du téléphone ma beaucoup déranger .

Par **frog**, le 24/11/2009 à 02:52

[citation]Je suis ici pour qu'on m'éclair[s]sise[/s] les ch[s]auz[/s]e car je me su[s]i[/s] [s]fer[/s] clairement remettre a ma place quan[s]t[/s] je leur [s]est[/s] fait la remarque[/citation]  
S'ai unes b l'aguent ? Ou t'est çerieut ?

Par **Tisuisse**, le 24/11/2009 à 07:55

Je me suis posé la question quand j'ai constaté que, au lycée, il est incapable d'aligner des mots sans faire de faute ? Qu'en sera-t-il en fac ou pour rechercher un emploi ?

Par **Petitbonome**, le 24/11/2009 à 09:30

Pardonerai vous mon orthographe bien que j'ai quelque difficulté pouriez vous faire avec j'esseyerai d'être plus Claire dans mon français .

Par **Tisuisse**, le 24/11/2009 à 09:45

Lorsque votre portable vous a été confisqué, vous n'avez pas pensé à l'éteindre et à en bloquer l'accès ? cela aurait été une sage précaution.

Si votre règlement intérieur interdit l'usage du portable en cours et si, malgré cette interdiction (un cours est fait pour être suivi, pas pour s'occuper de sa messagerie sur portable), le fait de vous l'être fait confisquer pouvait entraîner un contrôle de son contenu afin de vérifier qu'aucune réflexion désagréable sur les profs, le lycée, n'est envoyé à qui que ce soit. Je crains que vous ne puissiez pas faire grand chose.

Par **frog**, le 24/11/2009 à 12:34

[citation]le fait de vous l'être fait confisquer pouvait entraîner un contrôle de son contenu afin de vérifier qu'aucune réflexion désagréable sur les profs, le lycée, n'est envoyé à qui que ce soit.[/citation]

C'est un peu dur à faire passer quand même. Je pense que nous savons tous que ces pratiques sont illégales.

[citation]Je crains que vous ne puissiez pas faire grand chose. [/citation]  
Là par contre, je suis d'accord.